

Délibération n° 23	Conseil Municipal du 17 novembre 2016
Direction Service ENSEIGNEMENT/FORMATION	ENSEIGNEMENT
Objet :	Participation financière des familles pour classes de neige 2017
Rapporteur :	Monsieur Sébastien BAILLET
Synthèse de la délibération :	Fixation des tarifs et dates de paiement

Dans le cadre de l'organisation des Classes de Neige 2017, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les montants des participations des familles, payables en 5 échéances mensuelles au Service Enseignement à compter du mois de novembre 2016.

Tarifs du séjour par famille :

- **275 € par enfant Étaplois,**
- **175 -€ par enfant Étaplois dont les parents ont des ressources équivalentes au RSA socle,**
- **575 € par enfant extérieur.**

Le séjour se déroulera du 06 au 11 Mars 2017 à la Station du Collet d'Alleverd (en Isère) dans le chalet «Valcoline» ou « Les Mainiaux » par l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 62) de ARRAS. (départ le 05 mars au soir et retour le 12 mars 2017 au matin)

En conséquence, mes cher(e)s collègues, je vous demande, si vous en êtes d'accord d'autoriser de ce fait l'encaissement de la participation des familles.

Si tel est votre avis, les recettes en résultant seront inscrites au BP 2016 et 2017.

Dépenses 6042 253 et Recettes 70688 253

La délibération est adoptée par **33 voix pour.**